



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/48
PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : : mission de sondages géotechniques G5 + G2 AVP – Eglise de Saint-Nom-la-Bretèche

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Considérant la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 12 juin 2023, afin d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'église ;

Considérant la nécessité d'effectuer une étude diagnostic géotechnique et une solution de confortement de l'église et, plus précisément de la tour clocher. Les objectifs sont de définir l'origine géotechnique des désordres de la construction existante et les solutions de confortement des fondations ;

Considérant la nécessité d'effectuer une mission de sondages instrumentation et de surveillance ;

Considérant la consultation lancée le 4 juin 2024 auprès de 3 sociétés ;

Considérant la proposition de la société GEOLIA, sise 119-131 avenue René Morin, 91420 MORANGIS, qui apparaît la plus pertinente au vu des critères définis dans la lettre de la consultation ;

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter l'offre de la société GEOLIA, sise 119-131 avenue Morin, 91420 Morangis.

Article 2 : le coût de la mission s'élève à 21 485,00€ HT, soit 25 782,00€ TTC (TVA 20%).

Article 3 : les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal en investissement, opération 2022604.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 17 septembre 2024

Mis en ligne le 17 septembre 2024

Document rendu exécutoire le 17 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire

1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240918-2024-48-AR
Date de réception préfecture : 18/09/2024